



RECUEIL des ACTES du DÉPARTEMENT de l'INDRE

Numéro – 7 – Spécial

Auteur : Marc FLEURET, Président du Conseil départemental

Date de mise en ligne : 20 Février 2023

Durée minimum de publicité : deux mois à compter de la date de mise en ligne

ARRETE
pour RADI SPECIAL
DPDS

Arrêté n° 2023 D 655 du 20 février 2023 – PORTANT cessation immédiate et définitive d'activité du lieu d'accueil non autorisé « Les Minots du Château ».



DIRECTION DE LA PRÉVENTION
ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL
Tarification - Programmation

**Portant cessation immédiate et définitive d'activité
du lieu d'accueil non autorisé « les Minots du Château »**

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3221-9

Vu le Code civil, notamment les articles 375 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L.312-1, L. 313-1-1, L. 313-13, L. 313-15 et L. 313-22,

Considérant le fonctionnement du site « les Minots du Château » sis 12 rue Lucien Barboux - lieu dit Les Mineaux – 36210 ORVILLE, pour l'accueil d'enfants confiés au titre de la protection de l'enfance ;

Considérant la mission de contrôle diligentée par le Président du Conseil départemental en date du 15 mars 2022, relative à l'accueil éventuel d'enfants dont le Département ignorerait le cadre légal d'accueil ;

Considérant la visite sur site réalisée le 16 mars 2022 dans le cadre de la mission de contrôle ;

Vu les conclusions du rapport de la mission de contrôle diligentée par le Président du Conseil départemental en date du 15 mars 2022 et notamment que Monsieur et Madame LAROCHE gèrent un « établissement de fait », et non de droit, qui exerce l'hébergement et la prise en charge éducative de mineurs confiés au titre de la Protection de l'Enfance, sans disposer de l'autorisation prévue par l'article L. 313-1-1 du Code de l'action sociale et des familles ;

Considérant qu'il résulte de l'article L. 313-15 du Code de l'action sociale et des familles que *« l'autorité compétente pour délivrer l'autorisation peut mettre fin à toute activité ayant donné lieu à une création ou une transformation, ou constitutive d'une extension sans l'autorisation prévue à cet effet »* ;

ARRETE

ARTICLE 1. - La cessation immédiate et définitive de l'activité du lieu d'accueil non autorisé « les Minots du Château » sis 12 rue Lucien Barboux - lieu dit Les Mineaux - 36210 ORVILLE, intervenant pour la société Home Meitis domiciliée au 12 avenue du 8 mai 1945 – 95200 SARCELLES, est prononcée.

Département de l'Indre

Hôtel du Département

Place de la Victoire et des Alliés - CS 20639 - 36020 Châteauroux cedex

3 Tél : 02 54 27 34 36 - Fax : 02 54 27 60 69 - Email : contact@indre.fr - Site Internet : www.indre.fr

ARTICLE 2. - Une ampliation du présent arrêté sera notifiée à Monsieur et Madame LAROCHE et à la société HOME MEITIS par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 3. - Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet, soit :

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Indre,
- d'un recours contentieux qui doit être transmis au tribunal administratif de Limoges, 2 cours Bugeaud – CS 40410 – 87011 LIMOGES cedex.

ARTICLE 4. - Le Directeur Général des Services du Département, le Directeur de la Prévention et du Développement Social, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.

DATE de TRANSMISSION
au CONTRÔLE de L'ÉGALITÉ

20 FEV. 2023

AFFICHE 1e

20 FEV. 2023



Marc FLEURET